



A V I S

La délibération du conseil communal du 14 octobre 2024 relative à la modification du règlement taxe et portant sur une nouvelle fixation de la redevance relative au raccordement fixe au réseau de distribution publique a été approuvée par arrêté Grand-Ducal du 18 décembre 2024 transmis par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures le 23 décembre 2024 sous la référence FC05-2024-A335.

Ladite délibération est déposée pendant dix jours au secrétariat communal et peut être consultée par tous les intéressés.

Mersch, le 30 décembre 2024
le secrétaire adjoint,



Mr. le bourgmestre,